

Récupération de notices et catalogage courant dans les bibliothèques de lecture publique : un survol

par Jean-Paul Gaschignard

La récupération de notices informatisées, aspect particulier de l'informatisation des bibliothèques, aura, en quelques années, bouleversé l'organisation interne des bibliothèques : répartitions des tâches, circuit du livre, qualifications... Les réactions des bibliothèques de lecture publique, leurs stratégies pour utiliser au mieux les nouvelles possibilités, varient considérablement. Leurs choix, certes, sont influencés par leur taille ou leurs missions – mais ils découlent avant tout des priorités qu'elles se sont fixées, et des moyens dont elles disposent pour leur informatisation initiale.

Les cas de figure sont très divers, depuis les bibliothèques, parfois très importantes, qui ne dérivent aucune notice, jusqu'à celles qui ont fait disparaître le plus gros du catalogage.

Premier paramètre : la bibliothèque emploie-t-elle un module d'acquisition ? Elle aura alors tendance à utiliser les notices d'ELECTRE pour alimenter ce fichier provisoire.

Deuxième paramètre : estime-t-elle que le prêt aux lecteurs doit passer avant tout, et que les catalogues seront relativement peu consultés par les lecteurs,

ou encore que ceux-ci demanderont de toute façon l'aide d'un bibliothécaire ? Dans ce cas, les notices pourront être très simplifiées, la qualité du réservoir importera peu, il ne sera pas utile de gérer un fichier d'autorité.

Troisième paramètre : de quels moyens la bibliothèque a-t-elle disposé lors de son informatisation initiale ? Si la ville ou le département lui ont affecté du personnel qualifié pour faire face à cette énorme masse de travail, elle a pu utiliser relativement peu les sources de notices, ou contrôler et corriger ce qu'elle récupérait. Si elle n'a reçu alors que du personnel non qualifié, voire aucun poste, elle a dû parer au plus pressé : pas question de ne pas utiliser le CD-ROM de la BNF ou celui d'ELECTRE, pas question de contrôler ou de corriger les notices récupérées.

Compte tenu de la qualité des anciens catalogues, souvent très inégale, et dont la rédaction a varié au fil du temps, la saisie du fichier ancien par une société spécialisée s'apparente à ce cas de figure : les notices sont à peine normalisées, et il devient très difficile de remettre de l'ordre dans les accès. Mais pourrait-on raisonnablement tout recataloguer ?

Quatrième paramètre : quelles sont les possibilités techniques du logiciel ? Certains, et non des moindres, ne récupèrent aujourd'hui de notices d'aucune source... D'autres peuvent utiliser la BNF mais pas ELECTRE, ou l'inverse...

Cinquième paramètre : les habitudes, les rapports de pouvoir, l'identité des bibliothécaires... Les catalogues informatisés, où l'on repère beaucoup plus facilement les incohérences, imposent une harmonisation des accès et donc réduisent la marge d'interprétation de chaque catalogueur. La récupération de notices, permettant d'employer des personnes moins qualifiées pour choisir les notices sur CD-ROM, ou pour créer les notices d'exemplaires, est parfois vécue comme une déqualification.

D'une organisation où chaque catalogueur travaille de manière assez isolée et a une grande liberté d'interprétation, on passe à un travail plus découpé et plus collectif. Il s'agit désormais de contrôler et d'assurer la cohérence du catalogue, d'encadrer et d'organiser, de gérer les procédures techniques en veillant aux temps de travail et aux coûts. Cette mutation n'est pas facile à envisager ni à maîtriser.

Pour illustrer notre propos, voici quelques exemples d'organisation. Les

bibliothèques municipales de Lyon et Saint-Étienne ont adopté le système suivant : des notices très simplifiées sont créées dans le module d'acquisition du logiciel, souvent en dérivant des notices d'ELECTRE ; le logiciel les utilise pour générer automatiquement des fichiers de requêtes par ISBN ; ces requêtes sont ensuite envoyées à la BNF, qui envoie en retour des bandes comportant les notices correspondantes ; les notices reçues remplacent automatiquement les notices provisoires.

Remarques : ces deux très grandes villes ont pu investir dans un développement complexe et entièrement sur mesure ; le premier objectif est ici l'économie du temps de travail ; les circonstances de l'informatisation initiale ont certainement poussé à reprendre systématiquement les notices BNF ; restent à régler les problèmes de cohérence du catalogue, en particulier pour les accès télématiques : ces deux bibliothèques n'ont pas de fichier d'autorité.

La bibliothèque du Cher recherche dans le CD-ROM BNF les notices de documentaires. Elle utilise le SBN pour chercher les notices absentes du CD-ROM, et pour récupérer des notices de documents sonores.

Remarques : l'informatisation initiale a en partie été réalisée sur LIBRA, ce qui allège d'autant la pression ; le CD-ROM BNF est quasiment obligatoire pendant cette phase, qui n'est pas encore achevée ; cette bibliothèque n'utilise pas de module d'acquisition, le jugeant encore trop lourd ; elle préfère éviter l'étape de recherche sur CD-ROM et cataloguer directement les romans et livres pour enfants, leurs notices BNF arrivant souvent avec retard et étant de qualité inégale ; cette attention portée à la qualité des notices est motivée par la perspective (très prochaine) d'une consultation sur télématique par le grand public ; la récupération de notices de livres sur le SBN est un supplément rendu possible par la récupération encore partielle des notices de documents sonores.

L'organisation la plus répandue est celle où la bibliothèque récupère ce qu'elle trouve dans le CD-ROM de la BNF, et catalogue localement le reste. Sous-variante : les notices du CD-ROM BNF (et donc dérivées une par une) écrasent des notices d'acquisition. Sous-sous-variante : quand on ne trouve pas une notice sur le CD-ROM, attendre le plus tard possible, dans l'espoir qu'elle sera présente sur la livraison suivante.

